



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 26035

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation de France Télécom Marine, filiale de France Télécom. Cet armement envisage de passer sa flotte sous pavillon deuxième registre, dit « pavillon Kerguelen ». Cette situation n'est pas sans créer d'inquiétude au sein du personnel qui voit peser la menace de licenciements. Certes, l'armement France Télécom Marine est dans le contexte d'une entreprise soumise à la concurrence, et qui connaît depuis quelques années, après l'euphorie des télécommunications, une baisse de son activité. Les responsables du personnel estiment qu'une solution pourrait être trouvée dans une défiscalisation des charges sociales avec effet rétroactif, ce qui permettrait de relancer l'entreprise, actuellement en difficulté, et de ne pas être contraint à procéder à des licenciements. Cette défiscalisation est déjà pratiquée pour d'autres activités marines, telles que le off-shore. Elle le remercie de bien vouloir se pencher sur la situation de cet armement, et de lui faire connaître si des mesures fiscales peuvent être obtenues afin de trouver un moyen de redressement pour ladite société.

Texte de la réponse

L'armement France Télécom Marine est une entreprise en pointe dans l'ingénierie, la maîtrise d'oeuvre, la pose et la maintenance de systèmes de télécommunications sous-marines. Son chiffre d'affaires est réalisé en quasi-totalité à l'international dans un environnement très conjoncturel et fluctuant. La survie de l'entreprise, qui opère trois navires armés au commerce, a nécessité, en 2005, une politique de réduction de ses coûts d'exploitation, ce qui s'est traduit en particulier par un changement de registre d'immatriculation, décidé en 2005 et engagé dans le cadre d'un dialogue social. Un « plan de sauvegarde de l'emploi » visant au reclassement tant interne qu'externe des personnels a également été mis en oeuvre à partir de mars 2004. Les trois navires ont été récemment transférés du registre des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) au registre international français (RIF), nouveau registre français qui vise à la promotion du pavillon français et au développement de l'emploi maritime. L'armement bénéficie dans ce cadre du dispositif d'exonération des contributions sociales patronales liées à l'ENIM et du dégrèvement de la part maritime de la taxe professionnelle. Le savoir-faire de France Télécom Marine est reconnu dans le monde dans un secteur extrêmement concurrentiel. La qualité du pavillon français au regard de la sécurité maritime, le professionnalisme des marins et des techniciens, le respect de normes sociales élevées constituent des atouts indiscutables dans un monde du transport maritime fortement marqué par la déréglementation.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26035

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7582

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10167